



CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

INFORMATIONS RELATIVES À LA DURABILITÉ PORTEFEUILLE CARMIGNAC EMERGING MARKETS DEBT

Résumé

Ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) conformément à l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »).

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les approches « best-in-universe » et « best effort » afin d'investir de manière durable en combinant une stratégie à quatre piliers : 1) intégration des critères ESG, 2) filtrage négatif, 3) filtrage positif, 4) gestion active visant à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) suivi des principaux impacts négatifs.

Il est important de noter que le pilier de sélection positive représente au moins 10 % des actifs nets qui sont considérés comme des investissements durables, définis comme suit :

- 1) Les investissements dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi souveraine des marchés émergents qui reflètent des caractéristiques ESG solides ou en amélioration et qui se situent dans la fourchette supérieure de la distribution des scores de durabilité selon notre système de notation ESG propriétaire. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui utilise des facteurs spécifiques liés à l'ESG et qui est appliqué aux pays émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi souverains de l'univers d'investissement du Compartiment. La note agrégée prend en considération plusieurs objectifs de développement durable au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques, à savoir la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le capital humain, la stabilité politique, etc. Ces objectifs sont notés de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, 5 la note la plus élevée et 2,5 le seuil d'exclusion.

OU

- 2) Investissements dans des obligations dont le produit est affecté à des fins spécifiques, telles que les obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises, des États, des entités quasi-souveraines et des agences, et investissements dans des obligations liées à la durabilité.

Les niveaux minimaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.

Le Compartiment n'investira que dans des titres de dette souveraine ayant obtenu une note de 2,5/5 ou plus dans le modèle ESG souverain propriétaire. En outre, afin de maintenir le minimum de 10 % de l'actif net, le Compartiment investira dans l'un ou l'autre des deux types d'investissements durables susmentionnés, ou dans les deux.

L'univers d'investissement est évalué au regard des risques et opportunités ESG enregistrés dans la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable). L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en menant les activités décrites ci-dessous, qui permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20 %. L'univers initial aux fins de la réduction de l'univers est l'indice ICE BofA Emerging Markets Corporate Bond (EMCB). L'univers d'investissement et le Compartiment sont revus périodiquement afin de maintenir l'alignement aux fins de la réduction de l'univers.

Le filtrage négatif et l'exclusion des activités et pratiques non durables sont identifiés à l'aide d'une approche fondée sur des normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses

relatives aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) extraction de charbon thermique, (d) sociétés de production d'électricité, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.

Dans une optique de gestion active, les engagements environnementaux et sociaux des entreprises sont menés dans le but d'améliorer les politiques de durabilité des entreprises

Tous les investissements du Compartiment sont examinés afin de vérifier leur conformité avec les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, au moyen d'un filtrage des controverses. En outre, ce compartiment s'engage à prendre en compte les principaux impacts négatifs (PAI) au moyen de 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et 2 indicateurs facultatifs, ainsi que, le cas échéant, 2 PAI liés aux États souverains, comme indiqué à l'annexe 1 du SFDR niveau II 2019/2088.

Ce Compartiment utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de l'objectif de durabilité :

- Le taux de couverture de l'analyse ESG,
- Le montant de la réduction de l'univers des obligations d'entreprises (minimum 20 %),
- La note de la dette souveraine
- Le pourcentage d'investissements dans des investissements durables
- Les indicateurs d'impacts négatifs principaux,
- Gouvernance active

Vous trouverez de plus amples informations sur la méthodologie de suivi des indicateurs susmentionnés dans le document ci-dessous.

L'équipe d'investissement est responsable en dernier ressort de l'évaluation ESG propriétaire. Le score START auto-calculé est déterminé par une formule propriétaire qui compare les entreprises au sein de 90 groupes de pairs regroupés par capitalisation, secteur et région. Ce score peut être relevé ou abaissé lors de l'analyse propriétaire et des commentaires de l'analyste financier ou ESG. Les statistiques du score START sont contrôlées par l'équipe d'investissement durable afin de vérifier leur impartialité, leur fréquence et leur cohérence.

Toutes les exclusions sectorielles et controversées sont des exclusions strictes. L'équipe d'investissement durable rend directement compte au directeur général de l', Carmignac UK Ltd .

Le Compartiment utilise plusieurs sources de données qui sont agrégées dans le système ESG propriétaire de Carmignac, START. Ces sources sont FactSet pour les données relatives au chiffre d'affaires, les documents déposés par les entreprises pour les données relatives aux dépenses d'investissement, MSCI pour les données relatives aux émissions de carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes des entreprises, MSCI et ISS ESG pour les comportements controversés, l'UNGC et les normes de l'OCDE relatives aux entreprises et aux droits de l'homme. Le processus de notation propriétaire des obligations souveraines s'appuie sur des données souveraines accessibles au public provenant d'institutions telles que, sans s'y limiter, la Banque mondiale et le FMI.

Pour la partie souveraine du portefeuille, Carmignac utilise son modèle ESG souverain propriétaire. Les investissements dans des émetteurs souverains ou quasi souverains des marchés émergents sont réalisés dans des investissements qui obtiennent une note supérieure à 2,5 dans le modèle ESG souverain. Le modèle souverain ESG prend en compte 26 indicateurs clés de performance couvrant un large éventail de facteurs environnementaux, sociaux et économiques provenant de sources de données accessibles au public, notamment le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et

diverses autres organisations. Le modèle est conçu pour prendre en compte les facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque et de rendement d'un émetteur souverain et alimente notre évaluation de l'investissabilité d'un pays au regard de ses performances environnementales et sociales. Les pays se voient attribuer une note qui est réévaluée chaque année.

Le risque de durabilité du Fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence. En termes de méthodologie, notre processus de notation propriétaire pour les obligations souveraines et notre cadre START ne sont que deux cadres pouvant être utilisés pour illustrer les risques ESG et les résultats positifs ; il en existe d'autres qui peuvent donner des résultats différents.

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales et des investissements durables est assurée de manière continue par des contrôles et des vérifications, et sera publiée chaque mois sur la page web du Compartiment.

Le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence à des fins d'illustration de la réalisation de l'objectif d'investissement durable.

Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Compartiment applique les approches « best-in-universe » et « best-efforts » pour investir de manière durable en combinant une stratégie à quatre piliers : 1) intégration des critères ESG, 2) filtrage négatif, 3) filtrage positif, 4) gestion active visant à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, 5) suivi des principaux impacts négatifs.

Le Compartiment investit également au moins 10 % de son actif net dans des investissements durables, comme décrit ci-dessus.

Le Compartiment n'a pas désigné d'indice de référence à des fins de comparaison avec les caractéristiques environnementales et sociales de l' .

Stratégie d'investissement

Le Compartiment adopte une approche socialement responsable en utilisant un processus de sélection « best in universe » et « best efforts » ainsi qu'un filtrage positif et négatif afin d'identifier les émetteurs privés et souverains dans lesquels investir.

L'univers d'investissement est évalué au regard des risques et opportunités ESG enregistrés dans la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (Système de Suivi et d'Analyse d'une Trajectoire Responsable). L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement en menant les activités décrites ci-dessous, qui permettent de réduire activement l'univers d'investissement en obligations d'entreprises du Fonds d'au moins 20 %.

(1) Le Fonds applique un filtrage négatif contraignant à l'échelle de l'entreprise et basé sur des normes afin d'exclure certains secteurs et activités, comme décrit dans la section « Méthodologie » ci-dessous.

(2) Les sociétés présentant des risques ESG élevés, reflétés par leurs notations ESG respectives, sont également exclues. Les notations ESG START et MSCI ESG sont utilisées dans ce filtrage. Les entreprises ayant une notation MSCI inférieure à 2,5 sur les piliers environnemental ou social ou ayant une notation MSCI globale de « B » ou « CCC » (notation de « C » à « AAA ») sont a priori exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Les entreprises notées « C » ou plus sur l'échelle START (notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment. À l'issue de ces filtres et exclusions, l'univers d'investissement initial (défini comme l'indice ICE BofA Emerging Markets Corporate Bond (EMCB)) est réduit d'au moins 20 %. Le processus complet de réduction de l'univers d'investissement est décrit dans le Code de transparence correspondant sur le site Internet de Carmignac.

3) Le pilier de sélection positive comprend au moins 10 % des actifs nets considérés comme des investissements durables, définis comme suit :

1) Les investissements dans des émetteurs souverains ou quasi souverains de marchés émergents qui présentent des caractéristiques ESG solides ou en amélioration et se situent dans la fourchette supérieure de la distribution des scores de durabilité selon notre système de notation ESG propriétaire. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui repose sur des facteurs ESG spécifiques et qui est principalement appliqué aux pays émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi souverains de l'univers d'investissement du Compartiment. La note agrégée tient compte de multiples objectifs de durabilité au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques, à savoir la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le capital humain, la stabilité politique, etc. Ces objectifs sont notés de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, 5 la note la plus élevée et 2,5 le seuil d'exclusion. Le Compartiment n'investira que dans des titres de dette souveraine ayant obtenu une note de 2,5/5 ou plus dans le modèle ESG souverain propriétaire.

OU

2) Investissements dans des obligations à affectation spécifique, telles que des obligations vertes, sociales ou durables émises par des entreprises, des États, des entités quasi-souveraines et des agences, et investissements dans des obligations liées à la durabilité.

4) Dans une optique de gestion active, des engagements environnementaux et sociaux sont pris auprès des entreprises dans le but d'améliorer leurs politiques de développement durable.

Afin d'évaluer les bonnes pratiques de gouvernance, le Compartiment applique le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, qui rassemble des indicateurs de gouvernance clés automatisés pour plus de 7 000 entreprises, notamment 1) le pourcentage d'indépendance du comité d'audit, la durée moyenne du mandat des administrateurs, la diversité des genres au sein du conseil d'administration, la taille du conseil d'administration, l'indépendance du comité de rémunération en ce qui concerne les structures de gestion saines, 2) la rémunération des dirigeants, les incitations à la durabilité pour les dirigeants et la rémunération la plus élevée, en lien avec la rémunération du personnel. Les relations avec les employés sont couvertes par les indicateurs sociaux de Carmignac (à savoir la satisfaction des

employés, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes et le taux de rotation du personnel) dans le cadre du système START.

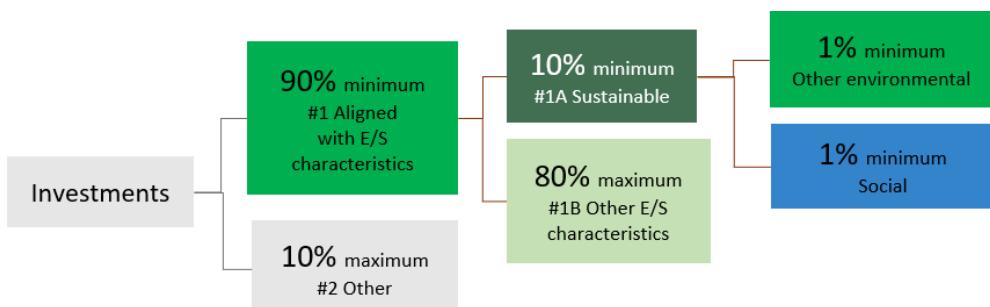
En matière fiscale, le Compartiment reconnaît les entreprises de son univers d'investissement qui adhèrent aux Principes de l'OCDE relatifs à l'application de politiques fiscales et de mesures fiscales à l'égard des entreprises multinationales et encourage la divulgation d'informations lorsque cela est nécessaire.

En outre, en tant que signataire des PRI, Carmignac attend des entreprises dans lesquelles il investit qu'elles :

- o Publier une politique fiscale globale qui décrit l'approche de l'entreprise en matière de fiscalité responsable,
- o Rendre compte de ses processus de gouvernance fiscale et de gestion des risques ; et
- o Rendre compte pays par pays (CBCR)

Il s'agit d'une considération que Carmignac intègre de plus en plus dans ses engagements auprès des entreprises et dans ses votes en faveur d'une plus grande transparence, par exemple en soutenant les résolutions d'actionnaires.

Proportion des investissements



Au moins 90 % des investissements de ce Fonds sont couverts par une analyse ESG.

Lorsque les investissements ne respectent pas la limite minimale de 90 % intégrant des caractéristiques environnementales et sociales, une analyse ESG complète n'a pas nécessairement été réalisée.

Une proportion d'au moins 10 % de l'actif net de ce Fonds est utilisée pour atteindre l'objectif d'investissement durable.

Les niveaux minimaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Plusieurs indicateurs sont suivis pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment et, en partie, des investissements durables.

Taux de couverture de l'analyse ESG : l'intégration ESG par le biais d'une notation ESG utilisant la plateforme ESG propriétaire de Carmignac « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) est appliquée à au moins 90 % des émetteurs.

Réduction de l'univers des obligations d'entreprises (minimum 20 %) : un filtrage négatif et des exclusions des activités et pratiques non durables reflétées par des scores ESG faibles attribués par START, MSCI et/ou ISS et des recherches sont effectués sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses contraires aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et aux principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activité d'extraction de charbon, (e) entreprises du secteur de l'énergie qui n'ont pas mis en place d'objectifs conformes à l'Accord de Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans le divertissement pour adultes.

Proportion des investissements dans des investissements durables Afin de déterminer si une dette d'entreprise ou souveraine est classée selon les normes reconnues du marché (ICMA ou CBI) pour les obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable, les indicateurs de dette durable de Bloomberg sont utilisés pour le filtrage, puis analysés par l'équipe d'investissement durable et l'équipe d'investissement. Les titres de dette durable sont détaillés par type et agrégés en pourcentage du portefeuille dans le système Global Portfolio Monitoring. Les investissements durables peuvent également être définis à l'aide du modèle souverain ESG propriétaire, décrit ci-dessous.

Le système de notation propriétaire des obligations souveraines Le Compartiment n'investira que dans des dettes souveraines ayant obtenu une note de 2,5/5 ou plus dans le modèle souverain ESG propriétaire, qui surveille les investissements dans des émetteurs de dettes souveraines ou quasi souveraines des marchés émergents qui reflètent des caractéristiques d'ESG solides ou en amélioration dans la fourchette supérieure de la distribution des notes de durabilité. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui utilise des facteurs spécifiques liés à l'ESG et qui est appliqué aux pays émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi souverains de l'univers d'investissement du Compartiment. La note agrégée tient compte de multiples objectifs durables au niveau de la mise en œuvre des politiques publiques, à savoir la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le capital humain, la stabilité politique, etc. Ces objectifs sont notés de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, 5 la note la plus élevée et 2,5 le seuil d'exclusion. Les niveaux minimaux d'investissements durables ayant des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 1 % et 1 % de l'actif net du Compartiment.

Principaux indicateurs d'impact négatif. Le Compartiment a appliqué les normes techniques réglementaires (RTS) de niveau II 2019/2088 annexe 1 du SFDR, qui prévoient le suivi de 14 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires et de 2 indicateurs facultatifs afin de montrer l'impact de ces investissements durables par rapport à ces indicateurs : Émissions de gaz à effet de serre, empreinte carbone, intensité des GES (sociétés bénéficiaires), exposition aux sociétés du secteur des combustibles fossiles, consommation et production d'énergie non renouvelable, intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact, activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité, émissions dans l'eau, ratio de déchets dangereux, utilisation et recyclage de l'eau (facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes (facultatif), Diversité des genres au sein du conseil d'administration, Exposition aux armes controversées, Rémunération excessive des dirigeants. Les émetteurs d'obligations souveraines sont surveillés au regard des indicateurs de violations sociales et d'intensité des GES.

Gouvernance active : les engagements environnementaux et sociaux des entreprises qui conduisent à une amélioration de leurs politiques de développement durable sont mesurés à l'aide des indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif, (b) nombre d'engagements et (c) participation aux assemblées d'actionnaires et d'obligataires.

Méthodologies

Méthodologie de notation propriétaire des obligations souveraines. Investissements dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi souveraine des marchés émergents qui présentent des caractéristiques ESG solides ou en amélioration et se situent dans la fourchette supérieure de la distribution des scores de durabilité selon notre système de notation ESG propriétaire. Pour ce calcul, le Compartiment utilise un système de notation ESG propriétaire qui repose sur des facteurs ESG spécifiques et qui est principalement appliqué aux pays émergents afin d'évaluer les caractéristiques ESG des émetteurs souverains et quasi souverains de l'univers d'investissement du Compartiment. La note agrégée prend en considération plusieurs objectifs durables au niveau de la mise en œuvre des politiques d'un État souverain, à savoir la part des énergies renouvelables, l'indice de Gini, le capital humain, la stabilité politique, etc. Ceux-ci sont notés de 1 à 5, 1 étant la note la plus basse, 5 la note la plus élevée et 2,5 le seuil d'exclusion. L'équipe d'investissement durable est chargée d'effectuer l'analyse des émetteurs de dette souveraine et quasi souveraine à l'aide de ce modèle.

Méthodologie pour les obligations durables d'entreprises et souveraines Les obligations d'entreprises sont d'abord classées selon les normes reconnues du marché (ICMA ou CBI) pour les obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable, à l'aide des indicateurs Bloomberg pour les obligations durables, puis analysées par l'équipe d'investissement durable et l'équipe d'investissement.

Pour la partie souveraine du portefeuille, le modèle ESG souverain propriétaire de Carmignac est utilisé. Les investissements dans des émetteurs de dette souveraine ou quasi souveraine des marchés émergents sont réalisés dans des investissements qui obtiennent une note supérieure à 2,5 dans le modèle ESG souverain. Le modèle souverain ESG prend en compte 26 indicateurs clés de performance couvrant un large éventail de facteurs environnementaux, sociaux et économiques issus de sources d'informations publiques, notamment le FMI, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du travail et diverses autres organisations. Le modèle est conçu pour prendre en compte les facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque et de rendement d'un émetteur souverain, et alimente notre évaluation de l'investissabilité d'un pays au regard de ses performances environnementales et sociales. Les pays se voient attribuer une note qui est réévaluée chaque année.

Méthodologie d'analyse ESG. La plateforme ESG propriétaire de Carmignac, « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), fournit une plateforme qui agrège les données ESG brutes des entreprises sur 31 indicateurs ESG, lorsqu'ils sont disponibles, dans les domaines environnemental, social et de la gouvernance. Des notes ESG globales sont calculées pour les entreprises regroupées par secteur, capitalisation et région. Les membres de l'équipe d'investissement sont responsables de l'analyse ESG propriétaire des entreprises, confirment la note START et l'analyse par un commentaire sur les risques ESG et intègrent ces analyses dans les décisions d'investissement. La plateforme START est disponible sur la base de données interne Verity RMS pour la recherche en investissement, accessible à tous les collaborateurs chargés de l'investissement.

Méthodologie de filtrage négatif et d'exclusion. Carmignac utilise des critères d'exclusion liés à l'ESG et des critères d'exclusion spécifiques aux compartiments, comme mentionné ci-dessus, qui sont des critères d'exclusion stricts intégrés à l'outil de conformité CMGR lié au système BBG Aim Portfolio Management Order. Chaque trimestre, les listes d'exclusion sont revues par l'équipe d'investissement durable, qui procède aux mises à jour suivantes : repondération des indices, révision des données sur les revenus et des seuils de revenus, et nouveaux investissements. La liste mise à jour est téléchargée et contrôlée par l'équipe de gestion des risques. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'exclusion sur la page web « Politique et rapports durables » de Carmignac.

Méthodologie d'impact des principaux indicateurs d'impact négatif (PAI). Carmignac obtient les indicateurs d'impact négatif pour tous les fonds classés comme relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR de l'UE auprès du fournisseur de données Impact Cubed. Chaque donnée d'indicateur est obtenue et moyennée sur quatre trimestres avant d'être publiée annuellement. Les définitions des 14 PAI obligatoires liés aux actions, auxquels s'ajoutent deux PAI facultatifs et, le cas échéant, deux PAI liés aux États souverains, sont indiquées à l'annexe 1 du SFDR Niveau II 2019/2088. La publication et la méthodologie complète seront publiées sur le site web Carmignac Sustainable Investment en 2023, conformément aux exigences de divulgation susmentionnées.

Méthodologie en matière de gestion responsable et d'engagement. Les engagements liés à l'ESG et aux controverses menés par l'équipe d'investissement durable sont programmés chaque trimestre et leurs résultats sont documentés dans l'outil Engagement de la base de données Verity RMS de l'équipe d'investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au rapport sur la gestion responsable disponible sur la page web Carmignac Sustainable Policy and Reports.

Sources et traitement des données

(a) Sources de données utilisées pour déterminer les caractéristiques environnementales et sociales du produit financier : Le Fonds utilise plusieurs sources de données qui sont agrégées dans le système ESG START propriétaire de Carmignac. Ces sources sont FactSet pour les données sur les revenus, les documents déposés par les entreprises pour les données sur les dépenses d'investissement, MSCI pour les données sur les émissions de carbone, TR Refinitiv pour les données ESG brutes des entreprises, MSCI et ISS ESG pour les comportements controversés, l'UNGC et les normes de l'OCDE sur les entreprises et les droits de l'homme. Le modèle ESG souverain utilise des données provenant de sources publiques, notamment, mais sans s'y limiter, le FMI, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du travail.

(b) Les sources de données utilisées pour atteindre l'objectif d'investissement durable du produit financier. Le modèle propriétaire de notation des obligations souveraines obtient des informations publiques auprès, entre autres, de l', de la Banque mondiale, du FMI, de la Heritage Foundation et de l'université d'Oxford. Pour un aperçu complet, veuillez consulter le document sur la politique d'intégration ESG sur le site web Carmignac Sustainable Investment. Afin de déterminer si une dette d'entreprise ou souveraine est classée selon les normes reconnues du marché (ICMA ou CBI) pour les obligations vertes, sociales, durables et liées au développement durable, les indicateurs de dette durable de Bloomberg sont utilisés pour le filtrage, puis analysés par l'équipe d'investissement durable et l'équipe d'investissement.

(c) Mesures prises pour garantir la qualité des données : l'équipe d'investissement durable comprend des experts en données ESG chargés d'effectuer des contrôles automatisés, tels que l'identification des

valeurs aberrantes dans un ensemble de données, ainsi que la vérification de sources de données alternatives.

(d) **Comment les données sont traitées** : comme expliqué dans la section « Méthodologies » ci-dessus. Les données relatives aux revenus (principal critère de suivi de l'objectif durable) sont surveillées par FactSet et cartographiées selon des thèmes d'investissement alignés sur 9 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies mentionnés ci-dessus.

(e) **Proportion des données estimées** : les scores ESG START et les données sur les revenus des entreprises ne sont pas estimés. Pour l'ensemble de données 2023, 34 % des émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et 35 % des émissions de scope 2 sont des estimations fournies par notre fournisseur de données tiers. Les émissions de scope 3 sont également estimées conformément à la méthodologie recommandée par MSCI.

Limites des méthodologies et des données

Le risque de durabilité du Fonds peut différer du risque de durabilité de l'indicateur de référence.

En termes de méthodologie, notre processus de notation propriétaire pour les obligations souveraines et notre cadre START ne sont que deux cadres parmi d'autres qui peuvent être utilisés pour illustrer les risques ESG et les résultats positifs ; d'autres peuvent donner des résultats différents.

La réduction de 20 % de l'univers des obligations d'entreprises utilise les systèmes de notation MSCI ESG et START pour évaluer les risques ESG, mais d'autres méthodologies et sources de données auraient pu être utilisées. Le modèle ESG souverain propriétaire utilise à la fois des éléments quantitatifs et qualitatifs afin de saisir les risques et les opportunités actuels, ainsi que les tendances dynamiques prospectives, mais il peut ne pas refléter systématiquement les événements les plus récents ou les progrès en matière d'ESG. L'objectif est toutefois de limiter ces ajustements qualitatifs à des situations exceptionnelles, telles qu'un changement de politique ayant un impact significatif, afin de préserver l'impartialité du modèle.

Due diligence

Plus de 90 % des actifs des Fonds (actions cotées, obligations d'entreprises et souveraines, le cas échéant) font l'objet d'une évaluation ESG et d'une analyse des risques. L'analyse propriétaire est combinée au processus de notation ESG du système propriétaire START de Carmignac et au modèle propriétaire pour les obligations souveraines, le cas échéant.

L'équipe d'investissement est responsable en dernier ressort de l'évaluation ESG propriétaire. Le score START auto-calculé est déterminé par une formule propriétaire qui compare les entreprises au sein de 90 groupes de pairs regroupés par capitalisation, secteur et région. Une révision à la hausse ou à la baisse de ce score peut être effectuée lors de l'analyse propriétaire et des commentaires de l'analyste financier ou ESG. Les statistiques d' s du score START sont contrôlées par l'équipe d'investissement durable afin de détecter tout biais, toute fréquence et toute incohérence. Périodiquement, les systèmes de notation ESG propriétaires START pour les entités souveraines et les entreprises sont soumis à des tests rétrospectifs afin d'identifier les améliorations possibles.

En ce qui concerne les exclusions, la liste des exclusions de Carmignac et les listes d'exclusion spécifiques aux fonds, le cas échéant, sont revues chaque trimestre, y compris les mises à jour suivantes : repondération de l'indice, révision des données sur les revenus et impact sur les seuils de revenus, nouvelles positions du fonds. Ces exclusions sont saisies via l'outil de conformité. Toutes les exclusions sectorielles et controversées sont des exclusions strictes. L'équipe d'investissement durable dispose d'une ligne hiérarchique distincte qui rend compte au directeur général de Carmignac UK Ltd.

En ce qui concerne la notation ESG des États souverains, l'automatisation de la collecte des données et de la composition des notes par pays a éliminé la plupart des risques d'erreur humaine dans le calcul.

Engagement en faveur des politiques

Carmignac met en œuvre des politiques de gestion active qui reflètent nos thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Un plan d'engagement est établi afin d'identifier les engagements avec les entreprises dans lesquelles nous investissons qui présentent une mauvaise gestion des risques liés à l'ESG, pour lesquelles Carmignac a identifié un thème spécifique ou pour lesquelles un impact spécifique ou une enquête sur une controverse est nécessaire.

Veuillez vous référer à la politique d'engagement : [Politiques et rapports](#)

- **Fonds** : Carmignac Portfolio Emerging Markets Debt
- **Gestion** : Stratégies obligataires
- **Forme juridique** : compartiment de SICAV luxembourgeoise
- **Code ISIN (catégorie d'actions A EUR acc)** : LU1623762843
- **Horizon d'investissement minimum recommandé** : 3 ans
- **Échelle de risque** : 5
- **Date de création du fonds** : 31/07/2017
- **Indice de référence** : JP Morgan GBI – Emerging Markets Global Diversified Composite Unhedged EUR Index

AVERTISSEMENT

Ce document a été mis à jour le 07 juillet 2025. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de la société de gestion. Ce document ne constitue pas une offre de souscription, ni un conseil en investissement. L'accès au Fonds peut être soumis à des restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Le Fonds n'est pas enregistré en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie ni au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que fonds étrangers restreints (réservés aux clients professionnels). Le Fonds n'a pas été enregistré en vertu de la loi américaine Securities Act de 1933. Le Fonds ne peut être proposé ou vendu, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « personne américaine », au sens de la réglementation américaine S et/ou de la loi FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et les frais sont décrits dans le document d'informations clés (KID). Le prospectus, les KID et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com ou sur demande auprès de la société de gestion. Le KID doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. La société de gestion peut cesser la promotion dans votre pays à tout moment. Les investisseurs ont accès à un résumé de leurs droits en anglais sur le lien suivant, à la section 6 : https://www.carmignac.com/en_US/article-page/regulatory-information-1788

- **En Suisse**, les prospectus, les documents d'informations clés et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.ch ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. L'agent payeur est CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Route de Signy 35, 1260 Nyon.
- **Au Royaume-Uni**, les prospectus, les documents d'informations clés et les rapports annuels des Fonds sont disponibles sur le site www.carmignac.co.uk ou sur demande auprès de la Société de Gestion ou, pour les Fonds français, auprès des bureaux de l'Agent de facilités chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres : 55 Moorgate, Londres EC2R. Ce document a été préparé par Carmignac Gestion, Carmignac Gestion Luxembourg ou Carmignac UK Ltd et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg.

CARMIGNAC GESTION 24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35. Société de gestion agréée par l'AMF Société anonyme au capital de 13 500 000 € - RCS Paris B 349 501 676. **CARMIGNAC GESTION Luxembourg** - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél. : (+352) 46 70 60 1 Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF Société anonyme au capital de 23 000 000 € - RCS Luxembourg B 67 549